



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

Une cinquième école européenne publique à Mersch

16 mars 2021

Une cinquième école européenne publique à Mersch

Le 10 mars 2021, le conseil de gouvernement a approuvé l'avant-projet de loi portant création d'un lycée à Mersch, qui constituera la cinquième école européenne agréée du Grand-Duché et la première dans la région Centre.

Cette décision met en œuvre le programme gouvernemental de la législature 2018-2023, qui prévoit que l'offre de classes internationales et européennes sera étendue, prioritairement au centre du pays.

Pour répondre aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène, l'Éducation nationale s'attache depuis des années à élargir, à diversifier et à flexibiliser son offre scolaire. Un objectif prioritaire de l'État est en effet de proposer un système éducatif public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, indépendamment de la langue parlée à la maison. Il y va du maintien de la cohésion sociale, mais aussi de la prévention de l'échec et du décrochage.

Un enseignement varié sur le plan culturel, une offre linguistique élargie qui permet une différenciation dans l'enseignement des langues, une prise en charge en journée continue, une formation qui débouche sur le baccalauréat européen, sans aucun frais d'inscription : les écoles européennes publiques répondent à de nombreux défis posés par l'hétérogénéité de la population scolaire au Luxembourg.

Actuellement au nombre de quatre – à Differdange/Esch-sur-Alzette, Mondorf-les-Bains, Junglinster et Clervaux – ces écoles font partie intégrante du système scolaire public et offrent à leurs élèves un enseignement basé sur les programmes et les critères de promotion des écoles européennes « classiques » de l'Union européenne. L'administration, le financement et le personnel de l'enseignement européen relèvent entièrement du ministère de l'Éducation nationale.

L'évolution des effectifs d'élèves des quatre écoles existantes, qui totalisent quelque 2 450 élèves en 2020-2021, confirme que l'offre européenne publique répond à un réel besoin.

À la rentrée 2021-2022, ce sera donc la cinquième école européenne publique qui s'installera à Mersch. L'École Internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB) accueillera dans un premier temps les élèves du secondaire. Le primaire, une maison relais et un internat suivront en 2022. L'EIMAB consacre aussi une partie de son offre aux élèves scolairement plus faibles, avec des classes de la voie de préparation internationale qui propose plusieurs langues véhiculaires, ainsi que des classes d'accueil et d'initiation professionnelle.

I. L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN PUBLIC

I.1 Une offre adaptée et une forte demande

L'ambition du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est de promouvoir « des écoles différentes pour des élèves différents » (*ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler*) au sein du système scolaire public, accessibles à tous les élèves, peu importe leur origines géographiques, linguistiques et sociales, tout en assurant l'accès à des diplômes reconnus aux niveaux national et international.

C'est dans ce contexte qu'a ouvert, en septembre 2016, l'École internationale de Differdange (EIDE) sur le modèle d'une école européenne agréée. La demande a été telle que, dès la rentrée 2017, des classes supplémentaires ont été organisées à Esch-sur-Alzette.

À la rentrée 2018-2019, trois autres écoles ont accueilli leurs premiers élèves :

- l'École internationale Edward Steichen (EIES), au sein du Lycée Edward Steichen Clervaux,
- l'École internationale Mondorf-les-Bains (EIMBL) et
- la Lënster Lycée International School (LLIS).

I.2 Un enseignement européen agréé

L'enseignement européen public fonctionne suivant les mêmes critères de promotion, les mêmes programmes et les mêmes grilles horaires que les écoles européennes, auxquelles elles sont liées par une convention d'agrément.

L'enseignement dispensé est multilingue et multiculturel. Une attention particulière y est consacrée à l'idée européenne, à l'éducation au respect mutuel entre différentes cultures et à l'ouverture sur le monde extérieur.

La formation mène au baccalauréat européen, reconnu partout en Europe, ou donne accès à la formation professionnelle.

L'enseignement européen public fait partie intégrante du système scolaire public luxembourgeois. L'administration, le financement et le personnel de l'enseignement européen relèvent entièrement du ministère de l'Éducation nationale. Au même titre que les autres ordres d'enseignement de l'école publique, l'enseignement européen est ouvert à tous les élèves, sans frais d'inscription.

II. L'ÉCOLE INTERNATIONALE MERSCH ANNE BEFFORT (EIMAB)

II.1 Une nouvelle offre d'enseignement européen public

L'École internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB) démarrera, pour l'année scolaire 2021-2022, avec cinq classes de la première année du **secondaire** européen (S1), réparties sur trois sections linguistiques : francophone, anglophone et germanophone.

Elle proposera aussi des **classes d'accueil** et **d'initiation professionnelle** ainsi que des classes de la **voie de préparation internationale** ouverte à tous les élèves orientés vers ce type d'enseignement.

La voie de préparation internationale (VPi) sera organisée suivant un enseignement par modules qui permettra à chaque élève d'avancer à son rythme. Elle sera dispensée en 3 langues véhiculaires : l'allemand, le français et le portugais.

Les deux premières années du **primaire** (sections francophone et anglophone) ouvriront à la rentrée 2022.

Un **internat** et une **maison relais** sont également prévus d'ici 2022.

À terme, il est prévu que l'école accueille jusqu'à 1 200 élèves, répartis sur trois ordres d'enseignement :

- une école européenne primaire ;
- une école européenne secondaire et
- une voie de préparation internationale à l'école européenne.

L'école a été mise sur les rails par un groupe de pilotage composé d'enseignants du Lycée classique de Diekirch, mais elle fonctionnera dès la rentrée 2021 comme une école autonome.

II.2 Une école européenne dans le centre du pays

La commune de Mersch se situe au centre géographique du Grand-Duché et à la pointe septentrionale de l'agglomération de Luxembourg, avec des infrastructures de transport performantes. À l'image du reste du Grand-Duché, une part importante de sa population est d'origine étrangère et près de 40 % des habitants de Mersch ne possèdent pas la nationalité luxembourgeoise.

L'offre européenne répond efficacement aux besoins de cette population scolaire hétérogène.

Pour la première rentrée de l'École internationale Mersch Anne Beffort, les élèves de la première année du secondaire et de la voie de préparation internationale intégreront le site de de l'ancienne annexe du Lycée classique de Diekirch à Mersch, située square Marie-Astrid, dorénavant dénommée « EIMAB I ».

Les autres classes (d'initiation professionnelle e.a.) seront logées au bâtiment sis 46, rue de la Gare à Beringen, dorénavant dénommé « EIMAB II ».

À la rentrée 2022, les élèves du primaire seront installés à Beringen, où est également prévu la maison relais (SEA - service d'éducation et d'accueil). L'internat ouvrira ses portes sur le site de l'EIMAB I.

II.3 Un nom qui honore une grande dame

Anne Beffort, née fille de jardinier en 1880 dans une fratrie de 12 enfants, a bravé tous les obstacles et interdits sociaux de l'époque pour devenir la première femme détentrice d'un doctorat de la Sorbonne au Luxembourg et aussi première femme professeure du Grand-Duché. En 1909, elle participe à la fondation du premier lycée de jeunes filles à Luxembourg, devenu plus tard le Lycée Robert-Schuman.

Spécialiste de Victor Hugo, son engagement sans faille pour la langue et la culture françaises lui valent, en 1935, d'être décorée de la Légion d'honneur par Robert Schuman.

En Européenne convaincue de la première heure, elle a œuvré sans relâche pour l'idéal européen sa vie durant.

II.4 Un concept pédagogique ancré dans la région

L'enseignement multilingue et multiculturel dispensé à l'EIMAB mettra en valeur l'idéal européen, tout en favorisant une éducation adaptée à l'élève, à ses talents, à ses capacités et à ses aspirations. Les trois piliers sur lesquels reposent le concept pédagogique de l'école sont :

- le développement durable : conscience et respect pour le milieu naturel que nous partageons avec d'autres espèces ;
- la démocratie : solidarité et tolérance ;
- le bien-être : compétences de vie cosmopolites, sens pour le bien-être individuel et commun.

Une attention particulière sera apportée aux élèves scolairement plus fragiles. Ainsi l'offre comprend-elle dès l'ouverture des classes d'accueil, de l'initiation professionnelle et de la voie de préparation.

II.5 Une offre linguistique flexible

L'atout majeur des écoles européennes agréées est que bon nombre d'élèves issus de l'immigration pourront utiliser leur langue maternelle ou dominante à l'école.

Plus précisément, à l'EIMAB, les élèves auront le choix

- au primaire : entre les sections linguistiques francophone et anglophone ;
- au secondaire : entre les sections linguistiques francophone, anglophone et germanophone.

À l'école primaire

Dès la première année de l'enseignement primaire (P1), l'élève choisit :

- la section linguistique (francophone ou anglophone) ;
- la langue 1 (langue enseignée au niveau langue maternelle) parmi le français, l'allemand, l'anglais et le portugais (espagnol et italien dans un proche avenir) ;
- la langue 2 (langue enseignée au niveau première langue étrangère) : parmi le français, l'allemand et l'anglais.

Une des langues L1 ou L2 doit être obligatoirement la langue de la section. À part les cours de langues, toutes les matières sont enseignées dans la langue de la section.

À l'enseignement secondaire

Pour une entrée à l'enseignement secondaire (S1), l'élève choisit :

- la section linguistique (francophone, anglophone ou germanophone) ;
- la langue 1 (langue enseignée au niveau langue maternelle) parmi le français, l'allemand, l'anglais et le portugais (espagnol et italien dans un proche avenir) ;
- la langue 2 (langue enseignée au niveau première langue étrangère) : parmi le français, l'allemand et l'anglais ;

- la langue 3 (langue enseignée au niveau deuxième langue étrangère) parmi le français, l'allemand, l'anglais, le portugais, l'espagnol et l'italien ;
- la langue 4, enseignée en tant qu'option à partir de la S4.

Une des langues L1 ou L2 doit être obligatoirement la langue de la section. Dès la troisième année du secondaire, des cours non linguistiques seront dispensés en langue 2.

L'option - latin et civilisation latine - sera offerte à partir de la S2.



◦ Langues proposées en L1:



◦ Langues proposées en L2:



◦ Langues proposées en L3:



Le luxembourgeois obligatoire pour tous

L'apprentissage du luxembourgeois (communication orale) en tant que langue d'intégration sera obligatoire pour tous les élèves dès la première année du primaire (P1) et ce jusqu'à la troisième année du secondaire (S3). Il deviendra un cours à option à partir de la S4 et pourra être présenté au baccalauréat en tant que matière complémentaire.

II.6 Une école à temps plein

Les élèves seront accueillis de 7.00 à 19.00 heures, avec un encadrement individuel garanti de 8.00 à 17.45 heures.

De 7.00 à 8.00 heures, ils pourront prendre le petit-déjeuner ou s'installer dans une salle de séjour pour travailler tranquillement.

Les élèves seront encadrés en dehors des heures de cours. L'offre péri- et parascolaire comprendra des cours d'appui ou d'approfondissement, des mesures de remédiation, ainsi que des activités culturelles (maison de la culture, semaine de la culture, théâtre, cuisine, *Jugendtreff*, café philo...), sportives (section sportive, LASEL, club de danse...), scientifiques (apiculture, verger, jardin, ...) et de prévention.

II.7 Une maison relais et un internat intégrés à l'école

Les élèves du cycle primaire (6 ans -12 ans) pourront profiter à partir de 2022 d'un service d'éducation et d'accueil (SEA) du lundi au vendredi. La facturation sera effectuée au sein du système de chèque service accueil.

L'EIMAB bénéficiera également d'ici la rentrée 2022 d'une *Boarding School* (internat) qui fera partie intégrante de l'école et en partagera le concept fondamental. L'internat hébergera des élèves de l'EIMAB, mais pourra aussi accueillir des étudiants, des jeunes sportifs, musiciens ou artistes, etc. – et leur offrir des conditions de vie et de préparation idéales.

II.6 Contact et inscriptions

École internationale Mersch Anne Beffort

B.P. 91

L-7501 Mersch

Tél.: 28 33 81 00

secretariat@eimab.lu

www.eimab.lu

III. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES EUROPÉENNES AGRÉÉES

EIDE École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette
 EIMLB École Internationale Mondorf-les-Bains
 EIES École internationale Edward Steichen
 LLIS Lënster Lycée International School

1. Évolution par école

| PRIMAIRE | SECTION | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 |
|--------------------|---------|-----------|------------|------------|------------|-------------|
| EIDE | DE | | | | | |
| | EN | 36 | 86 | 112 | 152 | 173 |
| | FR | 21 | 141 | 213 | 284 | 349 |
| EIDE Total | | 57 | 227 | 325 | 436 | 522 |
| EIMLB | DE | | | | | |
| | EN | | | 27 | 20 | 57 |
| | FR | | | | 66 | 68 |
| EIMLB Total | | | | 27 | 86 | 125 |
| EIES | DE | | | | | 16 |
| | EN | | | | | 29 |
| | FR | | | | | 69 |
| EIES Total | | | | | | 114 |
| LLIS | DE | | | 6 | 78 | 79 |
| | EN | | | 75 | 181 | 193 |
| | FR | | | | | 21 |
| LLIS Total | | | | 81 | 259 | 293 |
| Total | | 57 | 227 | 433 | 781 | 1054 |

| SECONDAIRE | SECTION | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 |
|--------------------|---------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| EIDE | DE | | 21 | 40 | 63 | 77 |
| | EN | 29 | 49 | 97 | 127 | 166 |
| | FR | 74 | 168 | 283 | 399 | 521 |
| EIDE Total | | 103 | 238 | 420 | 589 | 764 |
| EIMLB | DE | | | 15 | 38 | 61 |
| | EN | | | 10 | 15 | 25 |
| | FR | | | 23 | 48 | 74 |
| EIMLB Total | | | | 48 | 101 | 160 |
| EIES | DE | | | 14 | 28 | 50 |
| | EN | | | | | 18 |
| | FR | | | 16 | 40 | 74 |
| EIES Total | | | | 30 | 68 | 142 |
| LLIS | DE | | | 35 | 82 | 141 |
| | EN | | | 23 | 84 | 144 |
| | FR | | | | | 42 |
| LLIS Total | | | | 58 | 166 | 327 |
| Total | | 103 | 238 | 556 | 924 | 1393 |

2. Évolution par section

| | SECTION | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 |
|------------------------------|---------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Primaire | DE | | | 6 | 78 | 95 |
| | EN | 36 | 86 | 214 | 353 | 452 |
| | FR | 21 | 141 | 213 | 350 | 507 |
| Total Primaire | | 57 | 227 | 433 | 781 | 1054 |
| Secondaire | DE | | 21 | 104 | 211 | 329 |
| | EN | 29 | 49 | 130 | 226 | 353 |
| | FR | 74 | 168 | 322 | 487 | 711 |
| Total Secondaire | | 103 | 238 | 556 | 924 | 1393 |
| Primaire + Secondaire | DE | | 21 | 110 | 289 | 424 |
| | EN | 65 | 135 | 344 | 579 | 805 |
| | FR | 95 | 309 | 535 | 837 | 1218 |
| Total Prim. + Second. | | 160 | 465 | 989 | 1705 | 2447 |

**Retrouvez l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance
et de la Jeunesse sur www.men.lu et sur notre page Facebook
www.facebook.com/MENJE Luxembourg**